

Paris DSOL

Qualité de vie / Services aux personnes

Paris Domicile chez vous

Le problème

Beaucoup de personnes âgées souhaitent rester à domicile malgré la perte d'autonomie et l'isolement mais les prestations à domicile dites « classiques » ne permettent pas un accompagnement efficient la nuit et les week-ends. Les passages aux urgences sont trop fréquents et génèrent des ruptures parfois traumatisantes.

Absence de circulation de l'information entre les acteurs de la prise en charge (établissement santé-ville-domicile-EHPAD).

Epuisement des aidants.

Votre solution innovante

Le dispositif de soins à domicile renforcé, intitulé « Paris Domicile chez vous : soutien renforcé à domicile » est une véritable solution alternative à l'entrée en EHPAD.

Les objectifs

- Faire face au défi du grand-âge.
- Proposer une offre plus soutenue d'accompagnement et de soins à domicile.
- Proposer un plan d'aide et de soins adapté aux capacités fonctionnelles et cognitives des personnes.

L'histoire de votre action innovante

• Qui ?

Le CASVP en réponse à un appel à manifestation d'intérêt de l'ARS. Le Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD). Un EHPAD partenaire.

• Pour qui ?

15 personnes des 17^{ème} et 18^{ème} arr. de Paris, âgées de plus de 60 ans, dont le niveau de GIR (perte d'autonomie) est compris en 1 et 4 et sans troubles sévères du comportement.

• Quoi ?

Paris Domicile chez vous organise, via un interlocuteur unique, une prise en charge individualisée et coordonnée d'une personne âgée de plus de 60 ans en perte d'autonomie qui doit constituer une réelle alternative à l'entrée en EHPAD.

Les prestations au domicile visent à améliorer l'accessibilité du logement ; proposer des soutiens psychologiques ; proposer une solution innovante de coordination des acteurs à domicile ; proposer un maintien du lien social ; sécuriser le domicile ; proposer une offre de répit pour les aidants.

- Utiliser les EHPAD du CASVP comme EHPAD ressources sur leur territoire permet aux participants de pouvoir disposer des repas, de la coiffure, de la pédicurie, des ateliers de prévention et des animations.
- La prise en soin proposer une astreinte et une levée de doutes 24/7 ; des soins de nuit programmés ; un système de téléconsultation. Les soins, dispensés par le SSIAD ou les partenaires compétents, interviennent dans le cadre d'une prescription médicale du médecin traitant.

Les autres prestations sont proposées selon les besoins des bénéficiaires : coiffure à l'EHPAD ou à domicile ; activité physique adaptée avec enseignant ; pédicurie à domicile ; petit

bricolage à domicile ; transports ; atelier d'animation en EHPAD ; atelier de prévention ; accueil de jour (Casa Delta 7) ; hébergement temporaire à l'EHPAD.

Coordination et téléassistance (l'oreille augmentée du soignant) : un boîtier capte uniquement les sons anormaux chez la personne âgée et transmet une bande son (enregistrée 10s avant l'incident et 10s après) d'alerte aux soignants (téléphone portable) qui évaluent la nécessité d'intervenir.

- **Quand ?**

La Direction des Solidarités a candidaté au projet de l'ARS en 2019 et a été retenue en octobre 2022. Le dispositif expérimental a été déployé en 2023.

Les moyens humains et financiers

- **Internes et externes**

1 chef de projet, 1 secrétaire medico sociale, 1 enseignant en activité physique adaptée, 1 pédicure, 1 ergothérapeute.

Des vacances médicales, des astreintes les nuits et jours fériés.

Une prestation « oreille augmentée » permettant de détecter les bruits anormaux.

- **Coût total** : 180 000 €/an dont 60 000€ financés par l'ARS.

L'évaluation de l'innovation

- **Impact**

Les personnes âgées bénéficient d'un accompagnement personnalisé tout en restant dans leur environnement familial et en conservant leurs repères.

La flexibilité du dispositif permet d'ajuster la fréquence et la nature des interventions en fonction de l'évolution des besoins des personnes âgées.

Le dispositif offre un soutien précieux aux aidants naturels (un maintien au travail pour certains) et leur permet de recevoir des conseils et des informations.

L'intégration de technologie telle que l'oreille augmentée permet une surveillance nocturne à distance.

Il encourage les interactions sociales et le maintien des liens sociaux prévenant ainsi l'isolement.

- **Potentiel de diffusion et de répliation**

Ce dispositif pourrait être déployé sur tous les centres de ressources territoriaux et avec les EHPAD.

- **Bilan, suivi, projet d'évolution**

15 bénéficiaires, 1 homme et 14 femmes. 2 en liste d'attente actuellement.

Moyenne d'âge : 87,8 ans (bénéficiaire le plus âgé : 96 ans).

Le dispositif Paris domicile chez vous vient compléter les services existants, offrant une solution intermédiaire entre le maintien à domicile classique et l'hébergement en institution.

Mots-clés : Accompagnement / Renforcer / Domicile